

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2022

DEL-2022-281

L'An deux mille vingt-deux, le huit décembre, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 1^{er}/12/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, GYSELINCK, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

MM. FRANCOIS, GILLET, HACQUIN, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mme DALL'AGLIO.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, HULIN, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GIRARD, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, MERCAT, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 16

Représentés par mandat : 5

Objet : COMMUNE DE PUBLIER - HAMEAU DE MESERIER - AVENANTS N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX ME 21101 ET ME 21102 LOTS N° 1 ET 2 AVEC L'ENTREPRISE DAZZA

Exposé du Président,

Par marchés n° ME 21101 et ME 21102 en date du 29 juillet 2021, le SYANE a confié à l'entreprise DAZZA la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, hameau de Méserier, sur la commune de PUBLIER, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet PROFILS ETUDES.

Dans le cadre de l'exécution du chantier, la commune souhaite prolonger l'emprise de l'enfouissement en cohérence avec l'aménagement de voirie étendu.

- Lot n° 1 - Génie civil - Marché n° ME 21101 :

Le montant initial du marché s'élève à 290.000,00 € HT.

Le montant de l'avenant s'élève à 8.770,60 € HT, soit une incidence de 3,02 % sur le montant du marché initial.

- Lot n° 2 - Génie électrique - Marché n° ME 21102 :


Le montant initial du marché s'élève à 192.910,25 € HT.

Le montant de l'avenant s'élève à 1.670,00 € HT, soit une incidence de 0,87 % sur le montant du marché initial.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les avenants proposés,
2. à autoriser le Président à les signer.

Monsieur Noël MATHIAN ne prend pas part au vote.
Adopté.

Le Président

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES A NUMERIQUE